

Délibération n° 11	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Direction des Affaires Financières et de la Commande Publique	Domaine de compétence : 1.1 Marchés Publics
Objet : Logiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines Convention de groupement de commandes entre la Commune d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Logiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines Convention de groupement de commandes entre la Commune d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 16 juin 2014 approuvant le principe d'achat d'un logiciel de gestion financière et de gestion des ressources humaines en groupement de commandes entre la Commune d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer,

Considérant les graves dysfonctionnements constatés par l'utilisation du logiciel qui a été retenu, CEGID, et les manquements constatés de l'assistance technique,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Etaples-sur-mer et le C.C.A.S. de se munir d'une solution informatique permettant d'assurer une gestion des finances et une gestion des ressources humaines adaptées à une Commune,

Considérant la décision de résiliation des relations contractuelles nous liant à la société commercialisant le logiciel CEGID dans les délais les plus brefs possible et de lancer une consultation visant à acquérir des nouvelles solutions de gestion détaillées de la manière suivante :

Lot n° 1 : Solutions de gestion des ressources humaines et financières,
Lot n° 2 : Solutions de gestion des ressources patrimoniales

Considérant les économies d'échelle réalisables, il est prévu de lancer la procédure en groupement de commandes avec le CCAS de la Ville d'Etaples/mer suivant les montants envisagés suivants :

Lot n° 1 - Montant prévisionnel pour la Ville : 40 000,00 Euros HT/an
Montant prévisionnel pour le CCAS : 15 000,00 Euros HT/an

Lot n° 2 – Montant prévisionnel pour la Ville : 20 000,00 Euros HT/an.

Compte-tenu que ces solutions feront l'objet d'un paramétrage, d'une reprise des données et d'une formation des utilisateurs, il apparaît cohérent de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 5 ans pour un montant total maximum de 375 000,00 €uros HT.

Compte-tenu que, suivant les besoins exprimés respectivement par la Ville et le CCAS, il est convenu que toutes les dépenses afférentes à l'acquisition, la gestion et la maintenance du logiciel seront décomposées de la manière suivante :

- Ville d'Etaples-sur-mer (19 utilisateurs) : 2/3 des dépenses
- CCAS (3 utilisateurs) : 1/3 des dépenses

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 – articles 6042, 6156 et 6184.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer la totalité des documents s'y rapportant incluant l'attribution des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe.

Délibération adoptée avec 33 voix pour.